

DDP-YD/ETD (2023) 290 Strasbourg, 27 novembre 2023

**APPEL À PROPOSITIONS**

**STAGES DE FORMATION NATIONAUX *REPÈRES***

SUR L’ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS AVEC LES JEUNES – 2024





|  |  |
| --- | --- |
| Projet | **Jeunesse pour la démocratie** | Programme jeunesse d’éducation aux droits humains |
| Entité responsable | **CONSEIL DE L’EUROPE**Direction de la participation démocratique | Service de la jeunesse |
| Financement | Budget 2024 du Conseil de l’Europe | Programme Jeunesse  |
| Durée | Les projets devront être pleinement mis en œuvre d’ici au 30 novembre 2024Les rapports devront être remis le 15 décembre 2024 au plus tard |
| Date de lancement prévisionnelle | 1er avril 2024 |
| Date de publication | 06 décembre 2023 |
| Date limite de dépôt des candidatures | **11 janvier 2024** |

**TABLE DES MATIÈRES**

[I. À PROPOS DE CET APPEL ET DES STAGES DE FORMATION REPÈRES 4](#_Toc152667862)

[II. AIDES OFFERTES PAR LE CONSEIL DE L’EUROPE 5](#_Toc152667863)

[III. PROFIL DES PARTENAIRES 5](#_Toc152667866)

[Critères d’éligibilité à des subventions 5](#_Toc152667867)

[IV. BUDGET MIS À DISPOSITION POUR L’AIDE FINANCIÈRE 6](#_Toc152667876)

[V. CRITÈRES ET CONDITIONS 6](#_Toc152667877)

[Conditions et critères généraux 6](#_Toc152667878)

[Critères de sélection 7](#_Toc152667879)

[Activités non éligibles 7](#_Toc152667880)

[Calendrier prévisionnel 7](#_Toc152667881)

[Conditions budgétaires 8](#_Toc152667882)

[Obligations en matière de rapports 8](#_Toc152667883)

[VI. PROCÉDURE DE CANDIDATURE 8](#_Toc152667884)

[Documents à présenter 8](#_Toc152667885)

[Date limite de dépôt des candidatures 9](#_Toc152667890)

[VII. PROCÉDURE D’ÉVALUATION ET DE SÉLECTION 9](#_Toc152667891)

[Critères d’exclusion 9](#_Toc152667892)

[Critères d’attribution 9](#_Toc152667893)

[VIII. NOTIFICATION DE LA DÉCISION 10](#_Toc152667894)

[ANNEXE I – FORMULAIRE DE CANDIDATURE 11](#_Toc152667895)

[ANNEXE II – ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE CHAQUE JOURNÉE 15](#_Toc152667902)

[ANNEXE III – BUDGET PRÉVISIONNEL 17](#_Toc152667906)

#

# **À PROPOS DE CET APPEL ET DES STAGES DE FORMATION REPÈRES**

Le présent appel à propositions est lancé dans le cadre du programme « Jeunesse pour la démocratie » 2022-2025 du Conseil de l’Europe. Il a pour but de soutenir et/ou cofinancer des projets nationaux ou régionaux[[1]](#footnote-1) de formation de formateurs et de multiplicateurs en matière d’éducation aux droits humains, aux fins de la mise en œuvre de la [Charte du Conseil de l’Europe sur l’éducation à la citoyenneté démocratique et l’éducation aux droits de l’homme](https://www.coe.int/fr/web/edc/charter-on-education-for-democratic-citizenship-and-human-rights-education) (ECD/EDH), dans l’esprit du [Programme jeunesse d’éducation aux droits humains](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/).

Le Programme jeunesse d’éducation aux droits humains encourage l’intégration de l’éducation aux droits humains dans le travail de jeunesse et les politiques de jeunesse. Le programme est construit autour de [Repères](https://www.coe.int/fr/web/compass/), le manuel pour la pratique de l’éducation aux droits humains avec les jeunes, qui constitue la principale ressource conceptuelle et pratique pour l’éducation aux droits humains par l’apprentissage non formel. Les approches présentées dans Repères ont été reprises dans d’autres ressources éducatives, notamment [Repères Junior](http://www.eycb.coe.int/compasito/fr/), le manuel pour la pratique de l’éducation aux droits humains avec les enfants, et [Miroirs](https://www.coe.int/fr/web/youth-roma/mirrors-manual-on-combating-antigypsyism-through-human-rights-education), le manuel pour combattre l’antitsiganisme par l’éducation aux droits humains. Ces supports sont destinés à aider les praticiens dans le cadre des activités menées avec les jeunes.

Le programme prévoit d’aider les organisations de jeunesse et de défense des droits humains à lancer ou à développer des activités d’éducation aux droits humains auprès des jeunes en organisant des stages de formation aux niveaux national ou régional. Ces formations constituent des instruments importants qui s’inscrivent dans le cadre des actions du Conseil de l’Europe visant à promouvoir ses valeurs fondamentales. Elles offrent également des occasions uniques de susciter l’engagement social des jeunes et de développer leurs compétences afin de promouvoir des sociétés démocratiques durables, fondées sur l’État de droit et une culture des droits humains.

Les stages de formation[[2]](#footnote-2) jouent un rôle central pour contextualiser l’éducation des jeunes aux droits humains, comme le confirme la [Feuille de route pour l’éducation à la citoyenneté démocratique et l’éducation aux droits humains avec les jeunes (2024-2028),](https://rm.coe.int/feuille-de-route-hre-2024-2028/1680ada598) adoptée par le Conseil mixte sur la jeunesse en octobre 2023.

Les stages de formation soutenus dans le cadre de cet appel doivent être mis en œuvre à l’initiative d’organisations ou d’institutions nationales souhaitant proposer une offre de qualité en matière d’éducation aux droits humains. En tant qu’activités de renforcement des capacités, ces stages doivent développer les compétences (connaissances, aptitudes, attitudes et valeurs) de multiplicateurs clés de l’éducation aux droits humains tels que les animateurs de jeunesse, les formateurs, les travailleurs de jeunesse, les enseignants et les formateurs d’enseignants. Ils doivent également contribuer aux processus et initiatives en matière d’ECD/EDH lancés au niveau national par des organisations de jeunesse ou d’autres institutions éducatives.

En d’autres termes, les stages doivent se distinguer à la fois par la qualité de l’apprentissage qu’ils offrent et par leur capacité à promouvoir l’éducation aux droits humains dans un pays ou une région donnée.

Le succès d’un stage de formation Repères dépend de plusieurs facteurs, dont les suivants :

* son fondement sur une analyse des besoins et sa pertinence en matière d’EDH dans le(s) pays concerné(s) ;
* des objectifs concrets, atteignables et évaluables ;
* un programme éducatif assorti de résultats d’apprentissage clairs et visant à permettre le développement des compétences nécessaires en matière d’EDH ;
* une préparation adéquate des aspects pédagogiques et administratifs ;
* une équipe de formateurs motivés et compétents ;
* un recrutement transparent et en temps voulu des participants ;
* une pratique cohérente des principes éducatifs de l’EDH tels que définis par la Charte ECD/EDH du Conseil de l’Europe ;
* une documentation et une visibilité adéquates et en temps utile ;
* des conditions et un environnement de travail appropriés.

# **AIDES OFFERTES PAR LE CONSEIL DE L’EUROPE**

## Le Conseil de l’Europe offre trois types d’aides à ces activités :

* 1. une **aide financière** sous forme de subventions (voir ci-dessous) ;
	2. une **aide institutionnelle** sous forme de lettres de recommandation aux partenaires et bailleurs de fonds potentiels ; de représentation officielle du Conseil de l’Europe ; de fourniture de supports pédagogiques ; de publicité des activités sur des sites internet et des documents institutionnels et de communication avec les éditeurs des traductions des manuels Repères et Repères juniors ;
	3. une **aide pédagogique** sous forme de recommandation ou d’engagement d’un ou plusieurs formateur(s) ayant l’expérience et les compétences nécessaires pour soutenir l’équipe pédagogique des stages.

## Les organisateurs des stages de formation seront invités à participer à une **réunion de préparation** qui se tiendra en ligne en février 2024. La réunion abordera les volets pratique et administratif des stages et, en particulier, les aspects pédagogiques du programme. Le secrétariat du Service de la jeunesse du Conseil de l’Europe apportera également un soutien méthodologique et administratif aux organisateurs/partenaires sélectionnés.

# **PROFIL DES PARTENAIRES**

Les partenaires/organisateurs peuvent être des organisations ou institutions locales ou nationales souhaitant créer et développer une offre de qualité en matière d’éducation aux droits humains, telles que :

* des organisations de jeunesse non gouvernementales et/ou d’autres organisations non gouvernementales (y compris des sections nationales ou des membres d’organisations européennes de jeunesse) ;
* des organisations gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits humains, de la jeunesse et/ou de l’éducation ;
* des institutions contribuant à l’éducation aux droits humains ;
* des réseaux nationaux de militants des droits humains et/ou d’éducateurs dans le domaine des droits humains.

Les partenariats entre organisations diverses sont encouragés, car ils renforcent la faisabilité et l’impact stratégique potentiel des stages.

## **Critères d’éligibilité à des subventions**

## Pour pouvoir prétendre à une subvention, le demandeur doit :

## être une organisation non gouvernementale de jeunesse, une autre organisation non gouvernementale, une organisation gouvernementale œuvrant dans le domaine des droits humains, de la jeunesse ou de l’éducation, une institution contribuant à l’éducation aux droits humains, ou un réseau national de militants des droits humains et/ou d’éducateurs aux droits humains ;

## être légalement enregistré dans un État partie à la [Convention culturelle européenne](https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=signatures-by-treaty&treatynum=018) ;

## être habilité à mener les activités décrites dans sa proposition de projet ;

## disposer des moyens financiers nécessaires (sources de financement stables et suffisantes) pour maintenir son activité durant la période pour laquelle la subvention est accordée et pour participer par ses propres moyens (y compris des ressources humaines ou des contributions en nature) au financement du projet ;

## disposer des capacités opérationnelles et professionnelles, y compris des ressources humaines, nécessaires pour mener les activités décrites dans sa proposition de projet ;

## disposer d’un compte en banque ;

## répondre aux critères et conditions décrits au chapitre V.

# **BUDGET MIS À DISPOSITION POUR L’AIDE FINANCIÈRE**

Le Conseil de l’Europe peut accorder des subventions pour des activités sélectionnées figurant dans le programme de 2024 ; l’aide apportée se situe dans une fourchette/moyenne de 6 000 euros par activité, en fonction des besoins et du budget soumis.

L’aide financière du Conseil de l’Europe est censée faciliter la contribution d’autres sources au niveau national ou européen – suscitant ainsi un soutien à l’éducation aux droits humains destinée aux jeunes – **et n’a pas vocation à être la seule ou la principale source de financement**. Le cofinancement peut prendre la forme de ressources financières ou humaines, de contributions en nature ou de revenus générés par l’activité en question.

Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles et/ou de redistribuer les fonds disponibles d’une manière différente en fonction des propositions de projet reçues et du résultat de l’appel à propositions.

# **CRITÈRES ET CONDITIONS**

Les aides, y compris les subventions, viseront à soutenir la conception, la mise en œuvre et l’évaluation de stages de formation nationaux ou régionaux destinés à des formateurs et/ou des multiplicateurs dans le domaine de l’éducation aux droits humains avec les jeunes.

## **Conditions et critères généraux**[[3]](#footnote-3)

Les projets faisant l’objet d’une demande d’aide doivent satisfaire à l’ensemble des conditions et critères suivants :

1. viser à développer les compétences (connaissances, aptitudes, attitudes et valeurs) de multiplicateurs clés dans le domaine de l’éducation aux droits humains avec les jeunes tels que les animateurs de jeunesse, les formateurs, les travailleurs de jeunesse, les enseignants et les formateurs d’enseignants ;
2. prévoir un suivi pour les participants au stage, par exemple des mesures de soutien à un réseau national d’organisations et de formateurs/multiplicateurs œuvrant dans le domaine de l’éducation aux droits humains avec les jeunes ;
3. prévoir un programme et une méthodologie fondés sur les approches décrites dans Repères (présentation de Repères et des approches du manuel ; l’expérience de l’utilisation du manuel et de la manière de l’adapter au contexte des participants est considérée comme essentielle) ;
4. utiliser des exemplaires de Repères dans la ou les langue(s) des participants et les leur en remettre, lorsque cela est possible (le Conseil de l’Europe peut fournir sur demande les exemplaires nécessaires du manuel s’ils sont disponibles) ;
5. soutenir et défendre l’ECD/EDH au niveau national sur la base de la [Charte sur l’éducation à la citoyenneté démocratique et l’éducation aux droits de l’homme](https://www.coe.int/fr/web/edc/charter-on-education-for-democratic-citizenship-and-human-rights-education) ;
6. envisager d’établir des liens avec les initiatives, projets et programmes ayant déjà été mis en œuvre en matière d’éducation aux droits humains avec les jeunes au niveau national, et de prendre appui sur ces activités ;
7. être préparés et ouverts à l’accueil de participants venant d’organisations et d’institutions diverses ;
8. avoir une durée minimale de quatre jours consécutifs ;
9. réunir 18 participants/apprenants au minimum et 40 au maximum.

## **Critères de sélection**

La préférence sera donnée aux propositions concernant des projets :

* 1. qui sont organisés en coopération entre deux organisations partenaires ou plus ;
	2. qui sont organisés dans des pays pour lesquels des traductions de Repères et de Repères juniors ont été récemment publiées ;
	3. qui sont organisés dans des pays où aucun stage de ce type n’a été organisé au cours des deux années précédentes[[4]](#footnote-4) ;
	4. qui prévoient une coopération entre les secteurs et acteurs de l’éducation non formelle et ceux de l’éducation formelle ainsi que la mobilisation d’un large éventail de participants venant d’horizons divers ;
	5. qui soutiennent l’établissement de communautés de pratique autour d’une conception commune de l’ECD/EDH et de priorités d’actions de sensibilisation et autres dans les pays où les stages sont organisés.

## **Activités non éligibles**

Les types d’activités ci-après **ne seront pas** pris en compte :

* projets/activités apportant une aide financière à des parties tierces (programmes de redistribution de subventions) ;
* projets/activités concernant uniquement ou principalement des bourses individuelles d’études ou de formation ;
* projets/activités de soutien à des partis politiques.

 Voir aussi les critères d’exclusion ci-dessous.

## **Calendrier prévisionnel**

|  |  |
| --- | --- |
| **Phases** | **Dates prévisionnelles** |
| Publication de l’appel | 06 décembre 2023 |
| Date limite de dépôt des candidatures | 11 janvier 2024 |
| Évaluation des candidatures | 11-19 janvier 2024 |
| Communication des résultats de l’appel aux candidats | 23-24 janvier 2024 |
| Atelier préparatoire | entre le 15 et le 27 février 2024 |
| Élaboration des accords de subvention | mars 2024 |
| Période de mise en œuvre | 1er avril – 15 novembre 2024 |
| Date limite d’établissement des rapports | 30 jours après la date du stage (avant le 15 décembre 2024) |

Les projets achevés avant la date de soumission des candidatures seront automatiquement exclus. En ce qui concerne les projets ayant commencé avant la signature de l’accord de subvention, seuls les coûts encourus après la soumission de la demande de subvention peuvent être éligibles.

## **Conditions budgétaires**

Les propositions de projet doivent être accompagnées d’un projet de budget (voir le modèle de budget figurant à l’annexe III) dans lequel l’aide financière du Conseil de l’Europe peut s’élever à 6 000 (six mille) euros au maximum. Le budget prévisionnel doit être cohérent, précis, clair et complet, et présenter un bon rapport coût-efficacité compte tenu des activités proposées.

Il est rappelé que l’aide du Conseil de l’Europe doit intervenir en complément à d’autres sources de financement, privées ou publiques, nationales ou internationales. Chaque bénéficiaire doit obligatoirement contribuer au projet par des ressources qui lui sont propres ou par des ressources provenant de tiers.

**Conditions de financement**

Pour chaque subvention, les fonds seront répartis comme suit :

* + versement de 80 % à la signature de l’accord de subvention entre les deux parties ;
	+ versement du solde (20 %) sur la base des dépenses réelles engagées et après présentation des rapports finaux, descriptif et financier, concernant l’utilisation de la subvention et acceptation de ces rapports par le Conseil de l’Europe.

## **Obligations en matière de rapports**

* **Rapport descriptif :** rapport descriptif complet sur l’utilisation faite de la subvention et liste des personnes présentes lors de chacune des activités, comprenant les noms et signatures des participants (voir exemple pages 63 et 71 *de Stages de formation Repères:* [*manuel*](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/compass-handbook-for-organisers) *pour les organisateurs* (en anglais uniquement).
* **Rapport financier :** en particulier, un état en anglais, dans la monnaie dans laquelle l’accord de subvention a été conclu (euros ou monnaie locale), des dépenses encourues pour la conduite des activités, visé par le responsable financier de l’organisation bénéficiaire, accompagné des originaux des pièces justificatives (voir ci-dessous). Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de demander des traductions succinctes des factures en anglais. Si, pour des raisons juridiques, le bénéficiaire doit conserver les documents originaux, des copies certifiées conformes seront soumises avec l’état financier. Les deux rapports doivent être communiqués dans les 30 jours suivant la fin de l’activité.

# **PROCÉDURE DE CANDIDATURE**

## **Documents à présenter**

## Chaque organisation candidate doit soumettre les documents ci-après :

## le formulaire de candidature dûment rempli et signé (World et/ou PDF), établi à l’aide du document annexe I à youth.HRE@coe.int ;

## un résumé du programme de chaque journée de stage, établi à l’aide du document annexe II, en suivant les instructions dans l’appel envoyer exclusivement sous forme électronique (World et/ou PDF), à l’adresse suivante à youth.HRE@coe.int ;

## si une aide financière est demandée, un budget prévisionnel (établi selon le modèle reproduit à l’annexe III), qui devra être envoyé exclusivement sous forme électronique ([Excel](https://rm.coe.int/modele-annexe-ii-budget-previsionnel-fr/native/1680ada5c2)) à l’adresse suivante : youth.HRE@coe.int.

Toute question relative au présent appel à propositions doit être adressée au plus tard une semaine avant la date limite de dépôt des propositions, en anglais ou en français, à l’adresse youth.HRE@coe.int exclusivement, avec la mention suivante en objet : Call NTCHRE2024/Questions.

## **Date limite de dépôt des candidatures**

**Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 11 janvier 2024**, 23 h 59 (heure d’Europe centrale). Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en compte.

# **PROCÉDURE D’ÉVALUATION ET DE SÉLECTION**

Les projets seront évalués par un comité d’évaluation composé d’administrateurs et de conseillers pédagogiques du Service de la jeunesse du Conseil de l’Europe.

L’évaluation se fondera sur les principes fondamentaux des [procédures d’octroi de subventions](https://www.coe.int/fr/web/portal/grants), à savoir la transparence, la non‑rétroactivité, le non‑cumul, l’absence de but lucratif, le cofinancement et la non‑discrimination, conformément à l’[Arrêté no 1374 du 16 décembre 2015 sur les procédures d’octroi de subventions du Conseil de l’Europe](https://rm.coe.int/0900001680781de2).

## **Critères d’exclusion**

Sont exclus de la procédure d’octroi de subventions les demandeurs :

1. qui ont fait l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux ;
2. qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature, ou qui font l’objet d’une procédure de même nature ;
3. qui ont fait l’objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant leur moralité professionnelle ou constituant une faute grave en matière professionnelle ;
4. qui ne sont pas en règle avec leurs obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale ou de leurs impôts et taxes, prévues par la législation de leur pays d’établissement.

**En soumettant le formulaire de candidature en ligne, les candidats déclarent sur l’honneur n’être dans aucune des situations susmentionnées (voir formulaire en ligne).**

Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de demander ultérieurement aux candidats de fournir les pièces justificatives suivantes :

* + pour les points énoncés aux paragraphes a), b) et c), un extrait du casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l’autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d’établissement du candidat dont il résulte que ces exigences sont satisfaites ;
	+ pour les points énoncés au paragraphe d), un certificat délivré par l’autorité compétente du pays d’établissement.

## **Critères d’attribution**

Les candidatures seront évaluées à l’aune des critères suivants :

* + la pertinence et la valeur ajoutée du projet au regard des objectifs et des priorités de l’appel (40 %) ;
	+ la qualité, la clarté et la cohérence du programme éducatif proposé (30 %) ;
	+ le rapport coût-efficacité de la candidature et le budget prévisionnel (20 %) ;
	+ l’expérience, dans le domaine concerné, de l’organisation ou des organisations candidate(s) et de l’équipe du projet (10 %).

# **NOTIFICATION DE LA DÉCISION**

À l’issue de la procédure de sélection, tous les candidats seront informés par écrit de la décision finale concernant leurs demandes respectives ainsi que des démarches à effectuer.

Les bénéficiaires sélectionnés seront invités à signer un accord de subvention formalisant leurs engagements contractuels. Il est vivement conseillé aux demandeurs potentiels de lire le projet de contrat, en particulier les conditions en matière de paiement et de rapports.

# **ANNEXE I – FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

STAGES DE FORMATION NATIONAUX ET RÉGIONAUX « REPÈRES » SUR L’ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS AVEC LES JEUNES – 2024

*Veuillez lire l’appel à propositions et répondre à toutes les questions de manière claire et concise.*

*Consultez le Stages de formation Repères :* [*manuel*](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/compass-handbook-for-organisers) *pour les organisateurs (en anglais uniquement) pour plus d'informations.*

1. **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

|  |
| --- |
| **1.1. Détails sur le stage de formation** |
| **Intitulé du stage** |  |
| **Lieu(x)***(Ville, pays et adresse si possible)* |  |
| **Dates de début et de fin de la période de mise en œuvre** *(début des préparatifs et fin de l’établissement des rapports)* |  |
| **Dates de début et de clôture du stage** |  |
| **Nombre de jours ouvrés couverts par le stage** *(au moins 4 jours consécutifs)* |  |
| **Langue(s) de travail du stage** *(compte tenu du contexte)* |  |

|  |
| --- |
| **1.2. Détails concernant la ou les organisation(s) candidate(s)** |
| Nom de la ou des organisation(s) candidate(s) |  |
| Adresse de la ou des organisation(s) candidate(s) (y compris ville, code postal et pays) |  |
| Numéro de téléphone de la ou des organisation(s) candidate(s) (avec indicatif international) |  |
| Courriel de la ou les organisation(s) candidate(s) |  |
| Site web ou réseaux sociaux de la ou les organisation(s) candidate(s) |  |
| Nom et fonction de la personne responsable du projet |  |
| Numéro de téléphone de la personne (avec indicatif international) |  |
| **1.3. Partenariat(s)** |
| Veuillez présenter en détail la ou les organisation(s) partenaire(s) du projet, le cas échéant |  |

1. **INFORMATIONS SUR LE STAGE**

|  |
| --- |
| **2.1. Buts et objectifs du stage de formation** |
| Quel est le but du stage de formation ? |  |
| Quels sont les objectifs du stage ? |  |
| De quelle manière le stage correspond-il à la mission et au programme de votre organisation en ce qui concerne [l’éducation aux droits humains ?](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/human-rights-education-youth-programme) |  |
| Comment avez-vous analysé les besoins des jeunes et la pertinence du projet en matière d’éducation aux droits humains dans le pays où le stage aura lieu ? |  |
| Comment le stage de formation est-il destiné à s’appuyer sur [Repères](https://www.coe.int/fr/web/compass/) et/ou sur [Repères junior](http://www.eycb.coe.int/compass/compasito_other.html) ou d’autres [ressources pédagogiques du Conseil de l’Europe](https://www.coe.int/fr/web/youth/manuals-and-handbooks) ? |  |
| De votre point de vue, comment le stage de formation contribue-t-il à la mise en œuvre de la [Charte sur l’éducation à la citoyenneté démocratique et l’éducation aux droits de l’homme](https://www.coe.int/fr/web/edc/charter-on-education-for-democratic-citizenship-and-human-rights-education) et du [Programme jeunesse d’éducation aux droits humains du Conseil de l’Europe](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/human-rights-education-youth-programme) ? |  |
| **2.2. Participants à la formation** |
| Profils des participants (plusieurs choix possibles) | **[ ]** Travailleurs de jeunesse **[ ]** Animateurs de jeunesse **[ ]** Enseignants  **[ ]** Étudiants**[ ]** Militants pour les droits humains**[ ]** Représentants gouvernementaux **[ ]** Municipalités**[ ]** Autres, veuillez préciser : |
| Quelles compétences (connaissances, aptitudes, attitudes) en matière [d’éducation aux droits humains seront renforcées chez les participants](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/human-rights-education-youth-programme) à l’issue du processus d’apprentissage ? |  |
| Nombre de participants (*entre 18 et 40*) |  |
| Quels sont la procédure et le calendrier prévus pour le recrutement et la sélection des participants ? |  |
| **2.3. Composition de l’équipe de formateurs** **(équipe principale prévue pour diriger le processus d’apprentissage)** |
| Nom du formateur ou de la formatrice  | Organisation | Compétences et expérience en matière d’utilisation de Repères et d’éducation aux droits humains |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **2.4. Phase préparatoire** |
| Quel est le calendrier de la phase préparatoire de ce stage et quel sera le rôle des formateurs ? |  |
|

|  |
| --- |
| **2.5. Suivi** |
| Quel est l’impact attendu de la formation dans votre communauté/localité/région en matière d’éducation aux droits humains ? |  |
| En matière de suivi, quels types d’actions attendez-vous de la part des participants à la suite du stage ? |  |
| Comment votre organisation assurera-t-elle le suivi de ce stage de formation ? |  |

 |
|  **2.6. Type d’aide que vous sollicitez du Conseil de l’Europe** *(plusieurs choix possibles)* |
|  **[ ]  Aide et conseils pédagogiques***Dans l’affirmative, veuillez choisir entre les deux options dans la colonne de droite* | **[ ]  Formateur ou formatrice engagé-e par le Conseil de l’Europe***(si l’intervention d’un formateur ou d’une formatrice est demandée, les coûts liés à son hébergement et à ses repas seront à la charge de l’organisation ou du projet, mais ses honoraires et ses frais de déplacement seront à la charge du Conseil de l’Europe indépendamment du budget du projet).***[ ]  Formateur ou formatrice recommandé-e par le Conseil de l’Europe***(tous les frais seront pris en charge par les organisateurs)* |
|  **[ ]  Aide institutionnelle** | *Notamment en matière de conseils, reconnaissance, visibilité et contribution au stage.* |
|  **[ ]  Aide financière** | *Dans l’affirmative, veuillez soumettre une proposition de budget détaillée en utilisant le tableau figurant à l’annexe III.* |

1. **BUDGET ESTIMATIF DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL**

|  |
| --- |
| 3.1. Provisional programme  |
| Veuillez décrire les grandes lignes du programme de chaque journée de stage et de la méthodologie adoptée qui seront renforcées au cours du stage de formation en utilisant le modèle reproduit à l’annexe II. |
| 3.2. Estimated budget  |
| Si vous sollicitez une aide financière, veuillez soumettre une proposition de budget détaillée en utilisant [le tableau figurant à l’annexe III](https://rm.coe.int/modele-annexe-ii-budget-previsionnel-fr/native/1680ada5c2). La mobilisation de ressources supplémentaires et le cofinancement sont encouragés. |
| **Les modèles de tableaux remplis doivent être envoyés à** **youth.HRE@coe.int** **au plus tard le 11 janvier 2024 (23 heures, heure d’Europe centrale). Le courriel devra indiquer la référence suivante en objet : NTCHRE/Nom du pays/Nom de la ou des organisations candidate(s).** |

1. **CERTIFICATION DES ENGAGEMENTS**

|  |
| --- |
| **4.1. Ressources du projet** |
| Veuillez indiquer ci-dessous comment votre organisation garantira la faisabilité du projet, que ce soit grâce à ses ressources propres ou par la contribution de tiers. Le cofinancement peut prendre la forme de ressources financières ou humaines, de contributions en nature ou de revenus générés par l’action ou le projet. Veuillez également indiquer quels autres sponsors/partenaires contribueront aux activités. |  |
| **4.2. Déclaration sur l’honneur** |
| En signant ce formulaire, je soussigné(e), habilité(e) à représenter le candidat, certifie que les informations contenues dans la présente candidature sont exactes et que l’organisation candidate n’a reçu ni sollicité aucun autre financement du Conseil de l’Europe pour réaliser le projet qui fait l’objet de la présente demande de subvention. |
| Je certifie également sur l'honneur que l'organisme demandeur ou son/ses propriétaire(s) ou dirigeant(s) ne se trouve(nt) pas dans l'une des situations qui excluraient sa participation à une procédure d'octroi de subvention du Conseil de l'Europe, et déclare en conséquence que le demandeur :**[ ]** a. n'a pas été condamné par une décision de justice définitive pour un ou plusieurs des chefs d'accusation suivants : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, infractions terroristes ou liées à des activités terroristes, travail des enfants ou traite des êtres humains ;**[ ]** b. ne se trouve pas en situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activité, d'insolvabilité ou de concordat préventif ou dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou ne fait pas l'objet d'une procédure de même nature ;**[ ]** c. n'a pas fait l'objet d’un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant leur moralité professionnelle ou constituant une faute grave en matière professionnelle ;**[ ]** d. respecte ses obligations en matière de paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et des taxes, conformément aux dispositions légales du pays où il est établi ;**[ ]** e. ne constitue pas une entité qui agit dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale (coquille vide), n’a pas déjà créé ou n’est pas en cours de créer une telle entité; **[ ]** f. n’a pas été impliqué dans une mauvaise gestion des fonds du Conseil de l'Europe ou fonds publics ; **[ ]** g. ne se trouve pas et n'est pas susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts. |
| Prénom et nom du signataire  | Titre ou fonction du signataire dans l'organisme demandeur  |
| Fait à : Le  | Signature |

### Merci d’envoyer ce formulaire dûment rempli à :

### *Conseil de l’Europe, Service de la jeunesse.*

Courriel : youth.HRE@coe.int

### avant le 11 janvier 2024 (23 heures, heure d’Europe centrale)

# **ANNEXE II – ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE CHAQUE JOURNÉE**

Veuillez décrire le déroulement du programme prévu à l’aide du modèle suivant. Le programme sera étoffé ultérieurement par l’organisation ou les organisations bénéficiaires avec l’aide de l’équipe pédagogique du Conseil de l’Europe. Le programme devrait donner un aperçu des thèmes qui seront traités et du déroulé des activités pédagogiques en lien avec les compétences à développer. La durée minimale du stage de formation est de quatre jours ouvrés.

Le programme sera finalisé au cours de la phase de préparation et lors de la réunion de préparation entre l’équipe pédagogique du Conseil de l’Europe et l’équipe de la ou des organisation(s) bénéficiaire(s).

De plus amples informations et des exemples de programmes de stages Repères sont proposés au chapitre 13 du [manuel pour les organisateurs de stages de formation Repères](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/compass-handbook-for-organisers).

**Nom de la ou des organisation(s) candidate(s) :**

**Intitulé du projet :**

**Dates :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1re journée | 2e journée | 3e journée | 4e journée | 5e journée |
| MatinSéance I |  |  |  |  |  |
| Pause |  |  |  |  |  |
| MatinSéance II |  |  |  |  |  |
| Pause-déjeuner |  |  |  |  |  |
| Après-midiSéance I |  |  |  |  |  |
| Pause |  |  |  |  |  |
| Après-midiSéance II |  |  |  |  |  |
| Dîner |  |  |  |  |  |
| Soirée |  |  |  |  |  |

### Merci d’envoyer ce formulaire d’aperçu du programme quotidien dûment rempli à :

### *Conseil de l’Europe, Service de la jeunesse.*

Courriel : youth.HRE@coe.int

### avant le 11 janvier 2024 (23 heures, heure d’Europe centrale)

|  |
| --- |
| **ANNEXE III – BUDGET PRÉVISIONNEL** |
| Action : |  <Spécifiez> |
| Lieu :  |  <Spécifiez> |
| Période de mise en œuvre (début de la préparation et fin du reporting) : |  <Spécifiez> |
| Administrateur responsable du Conseil de l'Europe (réservé au CoE) : |  <Spécifiez> |
| Devise : |  <Spécifiez> |
| Subvention du Conseil de l'Europe : |  <Spécifiez le montant total de la subvention du Conseil de l'Europe > |
| Contribution du bénéficiaire :  |  <¹ Spécifiez> |
| **Dépenses**  | **Unités** | **# d'unités**  | **Taux unitaire moyen**  | **# de participants** | **Budget prév. couvert par d'autres sources** | **Budget prév. couvert par le Conseil de l'Europe** |
|
| **1. Ressources humaines** |
| **1.1. Personnel** |
| 1.1.1 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 1.1.2 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 1.1.3 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| **1.2. Experts/Consultants** |
| 1.2.1 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 1.2.2 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 1.2.3 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| **1.3. Per diems (déjeuner, dîner, logement, transfert)** |
| 1.2.1 International  | Per diem |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 1.2.2 Local  | Per diem |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| ***Sous-total 1 Ressources humaines***  | **0,00**  | **0,00**  |
| **2. Voyage** |
| 2.1 Voyage international  | Par vol aller-retour  |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 2.2 Transport local | Par voyage |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| ***Sous-total 2 Voyage*** | **0,00**  | **0,00**  |
| **3. Equipements et fournitures** |
| 3.1 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 3.2 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| ***Sous-total 3 Equipements et fournitures*** | **0,00**  | **0,00**  |
| **4. Matériel de bureau**  |
| 4.1 Loyer de bureau et charges annexes  | Par mois |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 4.2 Fournitures de bureau | Par mois |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 4.3 Mobilier et équipements de bureau  | Par article |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 4.4 Autres services  | Par mois |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| ***Sous-total 4 Matériel de bureau*** | **0,00**  | **0,00**  |
| **5. Autres dépenses et services**  |
| 5.1 Publications  | Par article |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.2 Etudes, recherches  | Par article  |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.3 Traduction | Par 250 mots |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.4 Interprétation  | Par personne/jour |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| **5.5. Conférences/séminaires²** |
| 5.5.1 Location de salle  | Par événement |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.5.2 Location de matériel d'interprétation | Par événement |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.5.3 Pauses café | Par événement |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.5.4 Transport local | Par événement |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.5.5 Per diems pour les participants (déjeuner, dîner, logement, transfert) | Par événement |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 5.5.6 Actions de visibilité | Par article |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| ***Sous-total 5 Autres dépenses et services***  | **0,00** | **0,00** |
| **6. Autres** |
| 6.1 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| 6.2 Spécifiez  | Par xx |   | 0,00  |   | 0,00  | 0,00  |
| ***Sous-total 6 Autres***  | **0,00**  | **0,00**  |
| **Dépenses totales de la subvention (1-6)** | **0,00**  |
| Notes : |
| ¹Indiquez si le bénéficiaire s'engage à contribuer au moyen d'une contribution en nature ou au moyen d'une contribution financière. Dans le premier cas, la contribution en nature sera décrite, tandis que dans le second cas, le montant et la devise de la contribution financière seront indiqués dans la case. |
| ²Insérez différentes lignes pour tenir compte des différences de taux unitaires ou de nombre de participants à chaque événement (déjeuner, voyages, etc.). |
| Le “taux unitaire moyen” peut être utilisé mais pas le “nombre moyen de participants”. 2 Voir les articles 1.1 and 3.2. |
| J'atteste q'uil s'agit du budget proposé  | J'accepte le budget proposé |
| **Nom du représentant du bénéficiaire (*suivi de la qualité, par exemple Directeur*)** | (Nom et qualité) | **Nom du représentant du Conseil de l'Europe** | (Nom) |
| **Signature**  |  | **Signature** |  |
| **Date :** |  | **Date :** |  |

###

### Merci d’envoyer ce formulaire dûment rempli à :

### *Conseil de l’Europe, Service de la jeunesse.*

Courriel : youth.HRE@coe.int

### avant le 11 janvier 2024 (23 heures, heure d’Europe centrale)

1. Par **régional**, il faut entendre transfrontalier (c’est-à-dire entre pays voisins) ou couvrant des pays partageant une langue commune. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour plus d'informations, voir les chapitres 3 et 4 de *Stages de formation Repères :* [*manuel*](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/compass-handbook-for-organisers) *pour les organisateurs* (en anglais uniquement). [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour de plus amples informations, voir le chapitre 6 de *Stages de formation Repères :* *[manuel](https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/compass-handbook-for-organisers) pour les organisateurs* (en anglais uniquement). [↑](#footnote-ref-3)
4. En 2022 et 2023, des stages ayant bénéficié d’une aide ont été organisés en Azerbaïdjan, en Albanie, en Belgique, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord, en Italie, en Bulgarie, en Grèce, en Slovénie, en Espagne, en Lituanie, en Moldova, au Portugal, en Pologne et en Ukraine. [↑](#footnote-ref-4)